



Delme

**Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative**

Décision n° 2021-08

Objet : Avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire locaux commerciaux/locaux d'activité, des locaux situés 1 rue du Four par l'association Sceaux Smart « Les Petits Voisins »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de transfert de gestion de l'EPPFIF à la Ville du bien sis 1 rue du Four à Sceaux - 92330, signé le 28 novembre 2018,

Vu la convention d'occupation à titre précaire locaux commerciaux/locaux d'activités, des locaux situés 1 rue du Four par l'association Sceaux Smart « Les Petits Voisins »,

Vu la décision n°2019-82 du 5 avril 2019 relative à la convention d'occupation précaire sus-mentionnée,

Vu la décision n°2020-15 du 28 janvier 2020 relative à l'avenant n°1 de prolongation de l'occupation jusqu'au 4 avril 2021,

Considérant les besoins de l'association Sceaux Smart,

DECIDE de prolonger la convention d'occupation à titre précaire jusqu'au 4 avril 2022.

PRECISE que tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Sceaux, le 20 janvier 2021



Philippe Laurent

Philippe LAURENT